



10 Juil 2026 -17:28

Conseil des ministres du 10 juillet 2026

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi le vendredi 10 juillet 2026, sous la présidence du Premier ministre Bart De Wever.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Service Rédaction
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
<https://chancellerie.belgium.be>
cmr@news.belgium.be





10 Juil 2026 -17:28

Appartient à [Conseil des ministres du 10 juillet 2026](#)

Financement du Centre fédéral d'expertise des soins de santé en 2026

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le financement du Centre fédéral d'expertise des soins de santé en 2026.

Le Centre fédéral d'expertise des soins est notamment financé par l'Institut national d'assurance maladie invalidité (INAMI) ; le montant pour l'année 2026 est fixé à 26 447 351 euros.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte
contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge
Porte-parole (FR)
+32 479 15 67 58
Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
+32 496 47 44 87
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be



10 Juil 2026 -17:28

Appartient à [Conseil des ministres du 10 juillet 2026](#)

Modifications du cadre budgétaire

Sur proposition du ministre du Budget Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé deux avant-projets de loi visant à modifier les lois budgétaires des 16 et 22 mai 2003.

Les deux avant-projets sont le fruit de la mise à jour du cadre budgétaire législatif et réglementaire technico-budgétaire. Voici les modifications apportées :

Avant-projet de loi modifiant la loi du 16 mai 2003

L'avant-projet modifie l'article 5 de la loi afin de rendre juridiquement possible la réforme du plan comptable fédéral. Par ailleurs, quelques autres articles font l'objet de modifications techniques afin de préserver la cohérence de la loi.

Avant-projet de loi modifiant la loi du 22 mai 2003

L'avant-projet de loi s'articule autour de trois grands thèmes :

- clarifier les notions de « subside », « subvention » et « dotation »
- définir les types de dépenses pour lesquelles des avances peuvent être utilisées
- créer une base juridique plus claire pour les opérations de consolidation, conformément aux règles européennes du SEC 2010. L'objectif est d'éviter les doubles comptages des transactions entre institutions publiques tout en conservant une « image fidèle » des finances fédérales

Les avant-projets sont transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi modifiant la loi du 16 mai 2003 fixant les dispositions générales applicables aux budgets, au contrôle des subventions et à la comptabilité des communautés et des régions, ainsi qu'à l'organisation du contrôle de la Cour des comptes

Avant-projet de loi modifiant la loi du 22 mai 2003 portant organisation du budget et de la comptabilité de l'État fédéral



Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-premier ministre et ministre du
Budget, chargé de la Simplification administrative
Rue des Colonies 11, 2ième étage
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>
hallo@vincent.fed.be

Laura Mahieu
Porte-parole
laura.mahieu@vincent.fed.be





10 Jul 2026 -17:28

Appartient à [Conseil des ministres du 10 juillet 2026](#)

Vision politique renouvelée en matière de détection des rayonnements ionisants dans les flux de marchandises

Sur proposition du ministre des Finances Jan Jambon, le Conseil des ministres a donné son accord de principe concernant la vision politique renouvelée de l'Administration générale des douanes et accises (AGD&A) dans le cadre de l'Initiative megaports Belgique pour la détection de rayonnements ionisants dans les flux de marchandises.

Le système actuel ne correspond plus de manière optimale à la réalité logistique d'aujourd'hui. L'AGD&A proposé dès lors de remplacer le modèle existant qui repose principalement sur des portiques de détection fixes installés dans les ports, par un modèle national reposant sur l'analyse des risques.

Le modèle en question reposerait sur l'analyse des risques, l'échange d'informations, le pilotage centralisé et le suivi au sein du fonctionnement douanier existant, des moniteurs personnels de rayonnement et des appareils d'identification des radionucléides. Par ailleurs, un renforcement ultérieur à l'aide d'équipements de détection fixes ou mobiles n'est pas exclu.

La présente vision politique s'inscrit dans le cadre fondé sur les risques de l'article 46 du Code des douanes de l'Union, qui tient également compte du contexte international et de l'importance de maintenir une capacité de détection crédible dans les ports.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://jambon.belgium.be>
info@kcfm.be

François Moré
Porte-parole (FR)
francois.more@kcfm.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
+32 474 97 04 19
pol.vandendriessche@kcfm.be



10 Juil 2026 -17:28

Appartient à Conseil des ministres du 10 juillet 2026

Droit de tirage à la provision interdépartementale pour le SPF Finances

Sur proposition du ministre des Finances Jan Jambon, le Conseil des ministres a marqué son accord pour un droit de tirage par le SPF Finances sur la provision interdépartementale afin de couvrir les frais des procédures contentieuses et précontentieuses liés aux sanctions financières de l'Union européenne.

Dans le contexte de l'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie, l'Union européenne a adopté une série de mesures restrictives, notamment par des modifications successives des règlements (UE) n° 269/2014 et n° 833/2014 du Conseil. La Belgique est tenue d'assurer la mise en œuvre effective de ces sanctions.

L'exercice de ces compétences a donné lieu à deux types distincts de contentieux :

- d'une part, des recours introduits devant les juridictions nationales — devant le Conseil, mais aussi et devant les cours et tribunaux de l'ordre judiciaire — à l'encontre des décisions de refus de dérogation adoptées par l'Administration générale de la Trésorerie
- d'autre part, des démarches précontentieuses engagées plus récemment par certains investisseurs

Ces procédures engendrent des coûts significatifs, que le SPF Finances ne peut supporter sur ses propres crédits budgétaires. Il est dès lors proposé de recourir à la provision interdépartementale afin d'en assurer la couverture, à hauteur de 3 900 000 euros.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://jambon.belgium.be>
info@kcfin.be

François Moré
Porte-parole (FR)
francois.more@kcfin.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
+32 474 97 04 19
pol.vandendriessche@kcfin.be

10 Juil 2026 -17:28

Appartient à [Conseil des ministres du 10 juillet 2026](#)

Cadre de gouvernance pour la mise en œuvre coordonnée de la feuille de route du GAFI

Sur proposition du ministre des Finances Jan Jambon, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le cadre de gouvernance pour la mise en œuvre coordonnée de la feuille de route imposée par le Groupe d'action financière (GAFI) dans le cadre du suivi renforcé de la Belgique.

La Belgique dispose d'un cadre juridique et institutionnel substantiel en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive (LBC/FT/FP). Ce dispositif a fait l'objet de réformes importantes au cours des dernières années. Il ressort toutefois du rapport d'évaluation mutuelle publié par le GAFI le 16 décembre 2025 que des améliorations significatives sont nécessaires sur le plan de l'efficacité, notamment dans plusieurs domaines de risque jugés prioritaires.

À l'issue de cette évaluation, la Belgique a été placée sous le régime de suivi renforcé. Elle a reçu une feuille de route composée d'actions recommandées prioritaires à mettre en œuvre dans un délai de deux ans. Dans ce contexte, l'Administration générale de la Trésorerie a élaboré, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, un projet de plan d'action national 2026-2028 sur la base des constats du rapport d'évaluation mutuelle et des échanges intervenus avec le GAFI.

Le plan a pour objet d'organiser une réponse cohérente, coordonnée et mesurable aux conclusions formulées à la Belgique, de structurer dans un cadre unique les actions que doivent prendre les différentes autorités compétentes, d'organiser la coordination, le monitoring et l'escalade des difficultés de mise en œuvre, ainsi que de permettre une consolidation régulière des résultats obtenus et leur communication au GAFI.

Le plan couvre de manière intégrée les volets relatifs au blanchiment de capitaux, au financement du terrorisme et au financement de la prolifération. Il est accompagné d'un rétroplanning fixant les échéances de mise en œuvre, les jalons intermédiaires et les modalités de suivi. Par ailleurs, il prévoit un cadre stratégique et opérationnel pour la mise en œuvre des actions que les autorités compétentes doivent prendre dans les années à venir.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe



Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et
des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des
Institutions culturelles fédérales

Rue de la Loi 12

1000 Bruxelles

Belgique

<https://jambon.belgium.be>

info@kcfm.be

François Moré

Porte-parole (FR)

francois.more@kcfm.be

Pol Van Den Driessche

Porte-parole (NL)

+32 474 97 04 19

pol.vandendriessche@kcfm.be





10 Juil 2026 -17:28

Appartient à [Conseil des ministres du 10 juillet 2026](#)

Modifications relatives au point de contact central des comptes et contrats financiers

Sur proposition du ministre des Finances Jan Jambon et de la ministre de la Justice Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 7 avril 2019 relatif au fonctionnement du point de contact central des comptes et contrats financiers.

Le législateur a inséré, par la loi du 18 décembre 2025 portant dispositions diverses, certaines informations concernant les comptes de titres et les comptes de cryptoactifs à la liste des données que les institutions financières doivent désormais communiquer au point de contact central des comptes et contrats financiers (le « PCC »).

L'ajout de nouvelles catégories de données au contenu du PCC requiert néanmoins une modification de l'arrêté royal du 7 avril 2019 relatif au fonctionnement du point de contact central des comptes et contrats financiers.

Plus concrètement, le seuil d'exemption des transactions financières impliquant des espèces qui prennent la forme d'un échange d'espèces contre espèces ou d'un achat ou d'une vente d'actifs monétaires en métaux précieux contre espèces, actuellement fixé à 3 000 euros par transaction ou par série de transactions effectuées le même jour par la même personne, que ce soit en qualité de client ou de mandataire d'un client, est étendue à l'achat ou à la vente de cryptoactifs contre espèces.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État et à l'Autorité de protection des données.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://jambon.belgium.be>
info@kcfm.be

François Moré
Porte-parole (FR)
francois.more@kcfm.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
+32 474 97 04 19
pol.vandendriessche@kcfm.be





Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer
du Nord
FINTO
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage
1000 Bruxelles
Belgique
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
press@verlinden.belgium.be





10 Juil 2026 -17:28

Appartient à [Conseil des ministres du 10 juillet 2026](#)

Accord de coopération en matière de lutte contre le travail illégal, de fraude sociale et de dumping social

Sur proposition du ministre de la Lutte contre la fraude sociale Rob Beenders, le Conseil des ministres a approuvé deux avant-projets de loi concernant un accord de coopération et portant assentiment à cet accord de coopération entre l'État fédéral, les Régions et la Communauté germanophone concernant la coordination de la lutte contre le travail illégal, la fraude sociale et le dumping social.

La coopération porte sur :

- la coordination des inspections
- l'échange d'informations dans le cadre de la lutte contre le travail illégal
- la fraude sociale et le dumping social
- l'assistance et le soutien mutuels et la formation commune

L'avant-projet d'accord de coopération est transmis pour avis à l'Autorité de protection des données et au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Rob Beenders, ministre de la Protection des consommateurs,
de la Lutte contre la Fraude sociale, des Personnes
handicapées et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://beenders.belgium.be>
info@beenders.fed.be

JefBeckers
Porte-parole
+32 498 25 10 65
jef.beckers@beenders.fed.be



10 Juil 2026 -17:28

Appartient à [Conseil des ministres du 10 juillet 2026](#)

Justice : avenant au contrat-cadre de la plateforme des amendes

Sur proposition de la ministre de la Justice Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le contenu, le fond et l'aspect budgétaire de l'avenant final du contrat-cadre de gestion de la plateforme des amendes.

Le SPF Justice a conclu en 2020 un contrat-cadre global pour la Plateforme des amendes, anciennement appelée Crossborder, lequel a fait l'objet d'une prolongation en 2022 au moyen d'un avenant.

La nouvelle et dernière proposition d'avenant vise à élargir le champ d'application du contrat-cadre global, afin d'y intégrer des prestations indispensables pour la Plateforme des amendes, qui sont devenues nécessaires et complémentaires mais n'ont pas été prévues dans les contrats précédents. Cela concerne :

- les services opérationnels quotidiens pour garantir la continuité opérationnelle
- la maintenance corrective pour assurer la stabilité et l'adaptation du système
- les analyses fonctionnelles et développements approfondis liés aux 14 projets de la Plateforme des amendes indiqués dans l'avenant final
- les développements spécifiques adaptés aux évolutions légales, sous le nom de « Maintenance évolutive »

Afin d'assurer la continuité de la Plateforme des amendes et de répondre à l'urgence opérationnelle, il est en outre proposé de prévoir une période transitoire du 1er octobre 2025 au 31 janvier 2026, afin de passer des commandes avant la validation définitive de l'avenant. Le contrat restera ensuite en vigueur jusqu'au 1er octobre 2027.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe



Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer
du Nord

FINTO

Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage

1000 Bruxelles

Belgique

<https://verlinden.belgium.be>

info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck

Porte-parole

press@verlinden.belgium.be



10 Juil 2026 -17:28

Appartient à [Conseil des ministres du 10 juillet 2026](#)

Defence, Industry & Research Strategy: modalités relatives aux subventions et aux avances récupérables

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relative aux modalités d'octroi et d'évaluation des subventions et des avances récupérables pour des projets s'inscrivant dans la « Defence, Industry & Research Strategy » (DIRS).

L'avant-projet de loi vise à tracer les contours d'un cadre juridique pour l'octroi, d'une part, de subventions (pluriannuelles) et, d'autre part, d'avances remboursables à des acteurs (du marché) dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie fédérale visant à développer et à renforcer une base technologique et industrielle de défense (« DIRS ») et, d'autre part, pour l'évaluation ultérieure de l'efficacité de ces subventions et avances remboursables.

À cette fin, le projet de loi définit les éléments essentiels de ces instruments de soutien à la politique, tels que les principes généraux relatifs aux objectifs des projets éligibles aux subventions ou aux avances, les coûts pouvant être couverts par les subventions ou les avances, les modalités de paiement et les principes de rapportage annuel en vue de l'évaluation.

En complément au titre V, chapitre III, de la loi du 22 mai 2003 portant organisation du budget et de la comptabilité de l'État fédéral, l'avant-projet de loi donne ainsi forme à l'aspect incitatif financier de la politique qui est essentiel pour soutenir et réaliser effectivement le développement et le renforcement d'une base technologique et industrielle de défense.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe



Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce extérieur
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<https://francken.belgium.be>
kabinet.francken@mil.be

Jan Van Camp
Porte-parole
+32 470 59 84 43
jan.vancamp@mil.be

KaatjeNatens
Porte-parole
+32 473 80 07 33
kaatje.natens@mil.be

David Clarinval, Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et de l'Agriculture
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Caroline Dubois
Porte-parole (FR)
+32 471 81 84 00
caroline.dubois@clarinval.belgium.be

Koen Peumans
Porte-parole (NL)
+32 473 81 11 06
koen.peumans@clarinval.belgium.be

Eléonore Simonet, ministre des Classes moyennes, des Indépendants et des PME
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
<https://simonet.belgium.be>
info@simonet.belgium.be

Pauline Biévez
Porte-parole (FR)
+32 477 38 45 01
pauline.bievez@simonet.belgium.be

Ortwin De Vliegheer
Porte-parole (NL)
+32 475 90 43 08
ortwin.devliegheer@simonet.belgium.be





10 Juil 2026 -17:28

Appartient à Conseil des ministres du 10 juillet 2026

Marché public pour la DG personnes handicapées du SPF Sécurité sociale

Sur proposition du ministre des Personnes handicapées Rob Beenders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public de services relatif à la maintenance corrective, la maintenance évolutive, la transition, le support opérationnel et la gestion de l'application TRIA de la DG Personnes handicapées.

Le marché sera conclu pour une durée de 6 ans : une durée initiale de 3 ans, suivie de trois prolongations tacites de 12 mois chacune. Il sera attribué par procédure négociée avec publication européenne.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Rob Beenders, ministre de la Protection des consommateurs,
de la Lutte contre la Fraude sociale, des Personnes
handicapées et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://beenders.belgium.be>
info@beenders.fed.be

JefBeckers
Porte-parole
+32 498 25 10 65
jef.beckers@beenders.fed.be





10 Jul 2026 -17:28

Appartient à [Conseil des ministres du 10 juillet 2026](#)

Marché public pour l'Administration générale des Douanes et Accises

Sur proposition du ministre des Finances Jan Jambon, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public relatif à la fourniture et à la maintenance de tunnels de scan *High Energy Fixed Cargo Inspection System* (HEFS), pour les ports d'Anvers et Zeebruges.

Les systèmes actuels arrivent en fin de vie (environ 20 ans d'utilisation) et doivent être remplacés. L'Administration générale des Douanes et Accises (AGD&A) souhaite conclure un contrat portant sur le remplacement de ces systèmes. Le contrat devra également prévoir la formation et la maintenance pour une période de 10 ans. Ces trois installations fixes de scanning constituent un élément essentiel de la stratégie de contrôle de l'AGD&A dans les ports.

Le marché sera passé via une procédure négociée sans publication préalable. La durée du marché est de maximum 151 mois.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales

Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://jambon.belgium.be>
info@kcfins.be

François Moré
Porte-parole (FR)
francois.more@kcfins.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
+32 474 97 04 19
pol.vandendriessche@kcfins.be





10 Juil 2026 -17:28

Appartient à Conseil des ministres du 10 juillet 2026

Marché public pour la fourniture de publications périodiques imprimées et en ligne

Sur proposition de la ministre chargée de la Politique scientifique Vanessa Matz, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public relatif à la fourniture de publications périodiques imprimées et en ligne ainsi qu'aux services y afférents, pour le compte de la Bibliothèque royale de Belgique, et des institutions fédérales participantes.

Ce marché porte sur la fourniture de périodiques en format imprimé et électronique ainsi que sur la gestion des abonnements correspondants. Les abonnements électroniques comprennent : les périodiques imprimés dont la version électronique est mise à disposition gratuitement, les titres acquis à la fois en format imprimé et électronique et les titres acquis exclusivement en format électronique. Les services connexes comprennent notamment un système de suivi des abonnements. Le système permet de suivre l'accès aux titres, les liens d'accès, le statut des abonnements ainsi que les paiements. Il permet également de consulter les conditions de licence, et les droits d'accès postannulation. Le système fournit par ailleurs un aperçu actualisé des abonnements, avec des possibilités de filtrage des abonnements électroniques. Un environnement distinct sera mis en place pour chaque institution participante.

Le marché sera passé via une procédure ouverte. Un contrat-cadre permet aux institutions participantes de passer des commandes régulières pendant la durée du contrat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation
publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction
publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique
et de la Politique scientifique
Avenue de la Toison d'Or 87
1000 Bruxelles
Belgique
<https://matz.belgium.be>
info@matz.fed.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@matz.fed.be

Bart Tierens
Porte-parole (NL)
+32 494 48 85 71
bart.tierens@matz.fed.be





10 Jul 2026 -17:28

Appartient à Conseil des ministres du 10 juillet 2026

Marché public pour la DG Simplification et Digitalisation du SPF BOSA

Sur proposition de la ministre chargée du Numérique Vanessa Matz, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public relatif à des services de soutien et de développement de produits et de services dans le domaine du portefeuille d'identité numérique et de services apparentés.

La Direction générale Simplification et Digitalisation du SPF BOSA est responsable du développement et de la maintenance de l'application MyGov.be, ainsi que de son évolution vers le portefeuille d'identité numérique belge. Le marché actuel utilisé pour les développements et la maintenance de l'application MyGov.be se termine fin 2026. Par conséquent, le SPF BOSA souhaite constituer à nouveau une équipe chargée du développement et du support nécessaires pour les produits et services dans le domaine du portefeuille d'identité numérique et des services connexes.

Le cahier des charges scindé en 9 lots prévoit, par la technique de l'accord-cadre, la conclusion par lot d'un marché avec un seul adjudicataire. L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an, avec la possibilité de trois prolongations d'un an.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation
publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction
publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique
et de la Politique scientifique
Avenue de la Toison d'Or 87
1000 Bruxelles
Belgique
<https://matz.belgium.be>
info@matz.fed.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@matz.fed.be

Bart Tierens
Porte-parole (NL)
+32 494 48 85 71
bart.tierens@matz.fed.be



10 Juil 2026 -17:28

Appartient à [Conseil des ministres du 10 juillet 2026](#)

Création de l'Agence fédérale digitale

Sur proposition de la ministre de l'Action et de la Modernisation publiques Vanessa Matz, le Conseil des ministres a pris une série de décisions dans le cadre de la création de l'Agence fédérale digitale.

Le gouvernement fédéral souhaite renforcer durablement sa capacité d'action numérique. Par conséquent, un cadre fédéral mieux organisé est nécessaire pour gérer les besoins numériques transversaux de manière commune, plus cohérente et plus efficace, sans pour autant porter atteinte à la responsabilité propre des entités individuelles quant à leurs missions fondamentales et à la mise en œuvre des politiques. Afin de répondre aux défis et aux points à améliorer retenus sur la base d'une analyse contextuelle, une proposition a été élaborée visant la création d'une Agence fédérale digitale au sein du SPF BOSA, qui servira à renforcer la coopération, le pilotage et la capacité d'exécution dans le domaine numérique au niveau fédéral.

Afin d'assurer un pilotage fédéral renforcé de la transformation numérique, l'Agence fédérale digitale s'appuiera sur une structure de gouvernance composée d'un Digital Strategic Board (DSB) et d'un Digital Strategic Office (DSO). L'Agence s'articulera autour de sept piliers :

- Gouvernance, stratégie et pilotage
- Fondation numérique
- Composants numériques
- Cybersécurité
- Internalisation des profils IT
- Données
- Innovation & Intelligence artificielle

Dans ce cadre, le Conseil des ministres a pris acte de l'analyse coûts-bénéfices (business case) effectuée pour la création de l'Agence fédérale digitale et a approuvé l'orientation stratégique proposée autour des sept piliers.

Le Conseil des ministres a donné mandat à la ministre de l'Action et de la Modernisation publiques de débiter la première phase de l'exécution du projet. Cette première phase est consacrée à la mise en place des mécanismes de gouvernance, à savoir le DSB et le DSO, et la fondation digitale commune. La ministre est également chargée de réaliser un plan de mise en œuvre, un schéma organisationnel détaillé ainsi qu'un organigramme au sein du SPF BOSA, accompagné d'un modèle de financement et d'une estimation des moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre des phases ultérieures du projet.



Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation
publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction
publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique
et de la Politique scientifique
Avenue de la Toison d'Or 87
1000 Bruxelles
Belgique
<https://matz.belgium.be>
info@matz.fed.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@matz.fed.be

Bart Tierens
Porte-parole (NL)
+32 494 48 85 71
bart.tierens@matz.fed.be





10 Juil 2026 -17:28

Appartient à Conseil des ministres du 10 juillet 2026

Création d'un registre de médecins évaluateurs désignés en charge de l'évaluation médico-administrative des personnes en situation de handicap

Sur proposition du ministre des Personnes handicapées Rob Beenders, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à moderniser le cadre juridique des médecins-évaluateurs désignés par la DG Personnes handicapées du SPF Sécurité sociale de réaliser une évaluation médico-administrative des personnes en situation de handicap.

Le projet prévoit la création d'un registre administratif des médecins-évaluateurs désignés et permet ainsi de remplacer un système de contrat quelque peu désuet par un système transparent et objectif conforme aux principes de légalité, d'égalité de traitement et de bonne gestion.

Le registre définit clairement les rôles, les missions et les obligations des médecins-évaluateurs, tout en garantissant leur indépendance médicale et en renforçant les mécanismes du contrôle de la qualité.

Le projet est transmis pour avis au Conseil de l'État.

Projet d'arrêté royal portant création d'un registre administratif de médecins-évaluateurs désignés, chargés d'accomplir des actes médico-administratifs préparatoires dans le cadre de l'application de la loi du 27 février 1987 relative aux allocations aux personnes handicapées

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Rob Beenders, ministre de la Protection des consommateurs,
de la Lutte contre la Fraude sociale, des Personnes
handicapées et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://beenders.belgium.be>
info@beenders.fed.be

JefBeckers
Porte-parole
+32 498 25 10 65
jef.beckers@beenders.fed.be



10 Jul 2026 -17:28

Appartient à Conseil des ministres du 10 juillet 2026

Transposition de directives européennes relatives à la « European Disability Card »

Sur proposition du ministre des Personnes handicapées Rob Beenders, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'accord de coopération et un avant-projet de loi portant assentiment à cet accord de coopération concernant la transposition partielle de deux directives européennes relatives à la « European Disability Card ».

La directive européenne 2024/2841 contraint les États membres à désigner une ou plusieurs autorités ou instances compétentes pour délivrer, renouveler et retirer la carte européenne du handicap, connues sous le nom de *European Disability Card*.

La directive européenne 2024/2842 élargit le champ d'application de la directive 2024/2841 aux ressortissants des pays tiers résidant légalement dans un État membre, afin d'assurer une égalité de traitement de toutes les personnes handicapées sur tout le territoire de l'Union européenne.

Étant donné que les autorités compétentes en matière de reconnaissance du handicap en Belgique sont établies à différents niveaux de l'État fédéral, un accord de coopération en vue de la transposition est conclu entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté germanophone, la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune, la Région flamande et la Région wallonne.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Rob Beenders, ministre de la Protection des consommateurs,
de la Lutte contre la Fraude sociale, des Personnes
handicapées et de l'Égalité des chances
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://beenders.belgium.be>
info@beenders.fed.be

JefBeckers
Porte-parole
+32 498 25 10 65
jef.beckers@beenders.fed.be

10 Juil 2026 -17:28

Appartient à [Conseil des ministres du 10 juillet 2026](#)

Fonction publique : diverses mesures relatives à la sélection et à la mobilité

Sur proposition de la ministre chargée de la Fonction publique Vanessa Matz, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant diverses mesures relatives à la sélection et à la mobilité.

Les mesures contenues dans le projet d'arrêté royal optimisent le processus de sélection sans en compromettre la qualité. Les mesures garantissent d'une part l'égalité d'accès aux emplois publics et d'autre part, une procédure de sélection neutre, impartiale et objective.

Concrètement, le projet comprend les mesures suivantes :

- la suppression de la publication obligatoire des sélections statutaires au Moniteur belge
- la réduction de quatorze à sept jours du délai d'inscription à une sélection comparative, avec possibilité de prolongation
- la clôture plus rapide des sélections continues
- l'autorisation pour le directeur général Recrutement et Développement de prendre des mesures à l'encontre des candidats qui commettent des actes de fraude ou de violence
- la création d'une mobilité des membres du personnel statutaires et contractuels vers des postes de travail contractuels au sein de la fonction publique administrative fédérale
- l'abrogation de la mobilité conventionnelle et de la mise à disposition conventionnelle
- l'application uniforme des « diplômes compensatoires » dans les procédures de promotion et de mobilité
- une réduction des charges administratives des services fédéraux dans les différentes procédures de mobilité
- le regroupement dans le même arrêté des différents mécanismes de mobilité vers la fonction publique administrative fédérale
- l'introduction d'une période de probation en cas de mobilité intrafédérale
- la possibilité d'ouvrir le trajet d'apprentissage professionnel exclusivement aux candidats d'un même service fédéral
- une option de transfert définitif d'un agent statutaire fédéral d'un autre service fédéral après un an

Le projet est soumis à la négociation syndicale et sera ensuite transmis pour avis au Conseil d'Etat.



Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation
publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction
publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique
et de la Politique scientifique
Avenue de la Toison d'Or 87
1000 Bruxelles
Belgique
<https://matz.belgium.be>
info@matz.fed.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@matz.fed.be

Bart Tierens
Porte-parole (NL)
+32 494 48 85 71
bart.tierens@matz.fed.be



10 Juil 2026 -17:28

Appartient à [Conseil des ministres du 10 juillet 2026](#)

Désignation des membres du Conseil des bourgmestres

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Bernard Quintin, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 17 juillet 2025 portant désignation des membres du Conseil des bourgmestres.

Jan Desmeth, bourgmestre de Sint-Pieters-Leeuw, est désigné en tant que membre effectif pour un mandat de trois ans renouvelable, en remplacement de Monsieur Steven Vandeput, bourgmestre de Hasselt.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bernard Quintin, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé de Beliris
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<https://quintin.belgium.be>
bernard.quintin@quintin.belgium.be

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
+32 488 48 93 83
olivier.schotte@ibz.be

Veli Yüksel
Porte-parole (NL)
+32 477 34 41 41
veli.yuksel@ibz.be



10 Juil 2026 -17:28

Appartient à Conseil des ministres du 10 juillet 2026

Prêt d'État à État à la République Unie de Tanzanie

Le Conseil des ministres a marqué son accord l'octroi d'un nouveau prêt d'État à État non lié en faveur de la République Unie de Tanzanie.

Il s'agit plus précisément d'un prêt de huit millions d'euros pour un projet destiné au renforcement des capacités des services d'incendie et de secours de Zanzibar.

Le projet consiste en l'achat de matériel : appareils modernes de lutte contre le feu et de secours, à savoir des véhicules d'incendie, des équipements de protection, des moyens de communication, et du matériel spécialisé pour faire face aux différents types de catastrophes.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maxime Prévot, Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement

Rue des Petits Carmes 15

1000 Bruxelles

Belgique

<https://prevot.belgium.be>

info.prevot@diplobel.fed.be

AudreyJacquiez

Porte-parole (FR)

+32 497 16 18 61

audrey.jacquiez@diplobel.fed.be

Laurens Soenen

Porte-parole (NL)

+ 32 471 30 11 90

laurens.soenen@diplobel.fed.be

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales

Rue de la Loi 12

1000 Bruxelles

Belgique

<https://jambon.belgium.be>

info@kcfin.be

François Moré

Porte-parole (FR)

francois.more@kcfin.be

Pol Van Den Driessche

Porte-parole (NL)

+32 474 97 04 19

pol.vandendriessche@kcfin.be





Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce
extérieur
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<https://francken.belgium.be>
kabinet.francken@mil.be

Jan Van Camp
Porte-parole
+32 470 59 84 43
jan.vancamp@mil.be

KaatjeNatens
Porte-parole
+32 473 80 07 33
kaatje.natens@mil.be



10 Juil 2026 -17:28

Appartient à [Conseil des ministres du 10 juillet 2026](#)

Modifications des statuts de Proximus

Sur proposition de la ministre chargée des Entreprises publiques Vanessa Matz, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal mettant en œuvres diverses modifications aux statuts de Proximus.

Le 15 avril 2026, l'assemblée générale extraordinaire de Proximus a approuvé la modification des statuts de la société en vue de renouveler certaines autorisations statutaires arrivant à échéance et d'adapter les modalités de convocation de l'assemblée générale. Ces modifications portent principalement sur :

1. le renouvellement de l'autorisation conférée au conseil d'administration d'augmenter le capital dans le cadre du capital autorisé
2. le renouvellement de l'autorisation conférée au conseil d'administration d'acquérir des actions propres

l'adaptation des règles relatives à la convocation de l'assemblée générale, à la suite de la modification de l'article 7:128 du Code des sociétés et des associations L'article 41, § 4, de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques prévoit que toute modification des statuts de Proximus doit également être approuvée par un arrêté royal délibéré en Conseil des ministres.

Le projet d'arrêté royal vise dès lors à approuver les modifications des statuts adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de Proximus du 15 avril 2026.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation
publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction
publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique
et de la Politique scientifique
Avenue de la Toison d'Or 87
1000 Bruxelles
Belgique
<https://matz.belgium.be>
info@matz.fed.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@matz.fed.be

Bart Tierens
Porte-parole (NL)
+32 494 48 85 71
bart.tierens@matz.fed.be



10 Juil 2026 -17:28

Appartient à Conseil des ministres du 10 juillet 2026

Marché public pour la construction d'un nouveau quartier militaire à Charleroi

Sur proposition du ministre de la Défense Theo Francken, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public relatif à la réalisation d'un nouveau quartier militaire à Charleroi : le Quartier du Futur.

Le marché concerne la construction d'un nouveau quartier militaire à Charleroi (Marchienne-au-Pont) comprenant toutes les fonctionnalités y afférentes dans des infrastructures conçues avec une modularité maximale et capables d'accueillir 1500 personnes, y compris l'ensemble de leur véhicules et matériels. Le quartier sera divisé en deux parties (fermée et semi-publique) : les fonctions purement militaires ou jugées sensibles seront placées dans la partie fermée (quartier classique avec clôtures et contrôle d'accès), tandis que les infrastructures qui pourraient être utilisées conjointement avec le secteur civil ou qui sont moins sensibles seront situées dans la zone semi publique. Le projet devra développer des concepts environnementaux dignes d'un Quartier du Futur.

Le marché *Design, Build & Maintain* (DBM) sera passé via une procédure négociée avec publicité.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce
extérieur
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<https://francken.belgium.be>
kabinet.francken@mil.be

Jan Van Camp
Porte-parole
+32 470 59 84 43
jan.vancamp@mil.be

KaatjeNatens
Porte-parole
+32 473 80 07 33
kaatje.natens@mil.be





10 Jul 2026 -17:28

Appartient à [Conseil des ministres du 10 juillet 2026](#)

Marché public pour le SPF Finances

Sur proposition du ministre des Finances Jan Jambon, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public relatif à l'entretien, au développement et au test d'applications IT du SPF Finances.

Le marché, constitué de quatre lots, prendra la forme d'un accord-cadre afin de couvrir les besoins en maintenance, développement et test des applications informatiques du service d'encadrement ICT du SPF Finances.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://jambon.belgium.be>
info@kcfm.be

François Moré
Porte-parole (FR)
francois.more@kcfm.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
+32 474 97 04 19
pol.vandendriessche@kcfm.be





10 Juil 2026 -17:28

Appartient à [Conseil des ministres du 10 juillet 2026](#)

Renouvellement du mandat de l'administrateur général de la Régie des bâtiments

Sur proposition de la ministre chargée de la Gestion immobilière de l'Etat Vanessa Matz, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant renouvellement des fonctions de management de l'administrateur général de la Régie des bâtiments.

Le mandat de Laurent Vrijdaghs est renouvelé pour une période de six ans prenant cours le 1er février 2026.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation
publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction
publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique
et de la Politique scientifique
Avenue de la Toison d'Or 87
1000 Bruxelles
Belgique
<https://matz.belgium.be>
info@matz.fed.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@matz.fed.be

Bart Tierens
Porte-parole (NL)
+32 494 48 85 71
bart.tierens@matz.fed.be





10 Jul 2026 -17:28

Appartient à Conseil des ministres du 10 juillet 2026

Marché public relatif à la fourniture d'énergie pour les bâtiments et installations des services publics fédéraux

Sur proposition de la ministre chargée de la Gestion immobilière de l'Etat Vanessa Matz, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public relatif à la fourniture de gaz naturel et d'électricité et services apparentés pour les bâtiments et installations des services publics fédéraux et d'autres institutions fédérales, entre 2027 et 2030.

Ce marché, constitué de deux lots, aura une durée de maximum 4 années de fourniture effective et sera passé via une procédure ouverte. La fourniture sera destinée aux services publics fédéraux (SPF) et autres institutions fédérales hébergées par la Régie des Bâtiments qui souhaitent s'associer à ce contrat.

Les volumes, prix et dates des achats à prix fixes seront déterminés en début de contrat et en cours de contrat. Chaque détermination d'achats doit conserver la part du volume d'énergie achetée à prix fixe à 50% du volume total et le principe de la répartition égale des quantités achetées dans le temps.

Le Conseil des ministres mandate la Régie des bâtiments pour annuler, sur la base d'un avis préalable, un achat prévu à prix fixe, en cas de hausse importante des prix pour la révision de ces achats (volumes ou dates). Il marque également son accord sur l'engagement d'un ETP lors du démarrage du contrat, afin de commencer à former une cellule experte en achat d'énergie.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation
publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction
publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique
et de la Politique scientifique
Avenue de la Toison d'Or 87
1000 Bruxelles
Belgique
<https://matz.belgium.be>
info@matz.fed.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@matz.fed.be

Bart Tierens
Porte-parole (NL)
+32 494 48 85 71
bart.tierens@matz.fed.be





10 Juil 2026 -17:28

Appartient à Conseil des ministres du 10 juillet 2026

Marché public relatif à la fourniture et la pose d'installations électriques dans les bâtiments publics

Sur proposition de la ministre chargée de la Gestion immobilière de l'Etat Vanessa Matz, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public relatif à la fourniture et la pose d'installations électriques dans les bâtiments publics pour les organismes publics fédéraux.

Le marché public comprend à la fois la fourniture et l'installation :

- des installations de distribution haute et basse tension
- des groupes de secours et UPS
- des installations de recharge pour les véhicules électriques
- l'éclairage intérieur, extérieur et de sécurité
- la détection et alarme incendie
- le câblage structuré
- la sécurisation électronique (contrôle d'accès, surveillance par caméra, détection d'intrusion)

Il s'agit d'un contrat-cadre pour une durée de quatre ans, qui sera passé par procédure ouverte et sera divisé en trois lots.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation
publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction
publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique
et de la Politique scientifique
Avenue de la Toison d'Or 87
1000 Bruxelles
Belgique
<https://matz.belgium.be>
info@matz.fed.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@matz.fed.be

Bart Tierens
Porte-parole (NL)
+32 494 48 85 71
bart.tierens@matz.fed.be





10 Juil 2026 -17:28

Appartient à [Conseil des ministres du 10 juillet 2026](#)

Projet de circulaire concernant la modération salariale temporaire via l'index centime dans la Fonction publique

Sur proposition de la ministre chargée de la Fonction publique Vanessa Matz, le Conseil des ministres a approuvé un projet de circulaire ayant pour objectif de déterminer, pour l'ensemble de la fonction publique administrative fédérale, les composantes du salaire de référence pour réaliser la modération salariale via l'index centime ainsi que de présenter les modalités pratiques de son exécution au cours de la première phase de mise en œuvre.

La circulaire précise la manière dont il convient de procéder concrètement et fournit également quelques exemples de calcul.

Le projet est soumis à la concertation au sein du Comité des services publics fédéraux, communautaires et régionaux.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation
publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction
publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique
et de la Politique scientifique
Avenue de la Toison d'Or 87
1000 Bruxelles
Belgique
<https://matz.belgium.be>
info@matz.fed.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@matz.fed.be

Bart Tierens
Porte-parole (NL)
+32 494 48 85 71
bart.tierens@matz.fed.be

